

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL EX-MIDI-PYRENEES

COMITES 09-11-12-31-32-46-47-65-81-82

APPEL D'OFFRES RECHERCHE 2026

Demande de subventions d'équipement et/ou de fonctionnement de laboratoire EN PARAMEDICAL – SOINS DE SUPPORT – QUALITE DE VIE

<https://www.ligue-cancer.net/espace-chercheur#paragraphe-3197>

(Sélectionner l'onglet « régionaux »)

Conditions d'attribution des crédits de recherche

- Ouvert à tout investigateur(trice) impliqué(e) dans le domaine des soins de support, soins palliatifs, organisation des soins, psychologie et sciences sociales.
Le/la porteur(euse) du projet ne sera pas un médecin.
- Exclusion des projets s'inscrivant déjà dans un financement par la ligue Exclusion des projets s'inscrivant déjà dans un financement par La Ligue
(Ex : « Équipes Labellisées Ligue » sur la base de ce même projet)
- **Proposer 2 rapporteurs français obligatoires** (nom, affiliation, email, pas de publication commune sur les 5 dernières années) et éventuellement les rapporteurs non souhaités.
- Les crédits octroyés pourront concerner des équipements et matériels, des consommables ou des dépenses de fonctionnement. Ne seront pas pris en charge les frais de : mission, réception, gratification de stage, honoraires, aménagement et mobilier.
A noter : le financement d'un personnel est envisageable via la DRCI du CHU de Toulouse.
- Les demandes devront obligatoirement être saisies sur le formulaire Internet de la Région Midi-Pyrénées de la Ligue - incluant les départements de l'Aude (11) et du Lot et Garonne (47)
- **La demande de subvention est fixée à 15 000 € pour une durée de 1 an.**
- Sans être obligatoire, une priorité sera donnée aux projets issus de jeunes chercheurs (moins de 40 ans), aux primo-déposants et aux thématiques émergentes.
- Les autres demandes de financement doivent être listées (acquises ou en cours)
- Le Conseil Scientifique portera une attention particulière aux demandes relatives à ce domaine émanant de structures régionales (CHG, clinique).

Notice explicative

1- Subvention :

La **justification** des fonds utilisés devra être fournie a posteriori dans l'année suivant le versement de la subvention. Elle se fera sous forme d'un rapport sur l'utilisation des crédits, l'état d'avancement du projet soutenu et l'énoncé des publications effectuées. Celles-ci devront faire mention de l'aide du Comité départemental (Nous remercions le Comité " département " de la Ligue Nationale Contre le Cancer).

2- Pièces à joindre :

Les dossiers seront présentés exclusivement en **format numérique de type "PDF"** en un seul fichier, et devront être envoyés au secrétariat du CSR Midi-Pyrénées aux adresses suivantes :

cd31@ligue-cancer.net

Merci d'indiquer en objet : AO RECHERCHE 2026

- Le formulaire de demande rempli sur Internet :
<https://www.ligue-cancer.net/espace-chercheur#paragraphe-3197> , daté et signé par :
 - Le demandeur, la demandeuse
 - Le directeur ou chef de service

- Le résumé du projet de recherche (**indiquer le nom du demandeur(euse), l'intitulé du projet de recherche, les coordonnées du laboratoire et la somme demandée**).

- Une lettre de demande de subvention sur papier à en-tête, signée du demandeur, précisant l'objet et le montant de la subvention, transmise sous le couvert du Directeur de l'Etablissement ou de l'unité de recherche (INSERM, CNRS...) dont dépend le/ la demandeur(euse).

- Les objectifs, l'argumentaire, la méthodologie, l'état des travaux, les résultats attendus, la bibliographie (5 à 6 pages maximum).

- **La liste des publications** des 5 dernières années du porteur de projet
- **La liste des publications** des 5 dernières années de l'équipe.

- L'engagement du bénéficiaire de faire parvenir au terme de l'utilisation de la subvention :
 - Un rapport d'activité scientifique sur le résultat des recherches entreprises ;
 - Un compte rendu financier de l'emploi des fonds reçus, certifié conforme par l'établissement.

- En ce qui concerne les équipements, un descriptif et un devis précis en cours de validité.

- Le RIB de l'Etablissement avec **coordonnées du demandeur**.

Le dossier devra être envoyé 26 AOUT 2026 A MINUIT au plus tard.

TOUTE DEMANDE NON CONFORME, INCOMPLETE OU RECUE APRES LE 26 AOUT 2026 SERA REJETEE.

Le fait de déposer une demande de subvention aux Comités de la Ligue Contre le Cancer a valeur d'acceptation des conditions citées ci-dessus.